



**Exposition du SCOT
(schéma de cohérence territoriale)
Du PETR Nord de l'Yonne**

**Du 30 septembre au 14 octobre 2019 inclus,
le SCoT du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Nord de l'Yonne vous
est exposé au siège du PETR**

**Siège de PETR :
11 quai du 1^{er} Dragons
89300 Joigny
(tél. 03.86.62.47.95)**

**Cette exposition vous présente les différentes phases d'élaboration du SCoT :
Diagnostic, Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et
Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**

Depuis 2016, les élus des cinq intercommunalités du PETR du Nord de l'Yonne (Communauté de communes du Gâtinais en Bourgogne, Communauté de communes du Jovinien, Communauté de communes de Vanne et Pays d'Othe, Communauté de communes Yonne Nord et Communauté d'Agglomération du Grand Sénonais) s'attachent à l'élaboration du premier projet territorial à l'échelle du Pôle d'Equilibre, pour les 15 prochaines années : le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

L'enjeu est de déterminer la stratégie d'intervention en termes d'aménagement et de développement durable pour le territoire, afin de fixer un cadre aux plans de planification locaux (PLUi, PDU, PLH, etc.). Cette stratégie est guidée par trois enjeux majeurs, relevés par les précédents travaux du PETR :

- Le renforcement de la **fonction résidentielle** du territoire,
- La préservation et la valorisation des **atouts paysagers et patrimoniaux** du territoire,
- Le développement des **capacités d'innovation** et d'excellence.

Un projet qui demande l'implication de tous

Par son ambition, un tel projet doit se concevoir en associant l'ensemble des acteurs du territoire : élus, habitants, usagers, associations locales, acteurs économiques, etc.

C'est pourquoi, depuis le début de la démarche, le PETR organise des séminaires, ateliers thématiques et réunions publiques avec ces acteurs. Un registre de concertation est également mis à la disposition du public aux sièges du PETR et des EPCI membres.

Le PETR veille aussi à apporter une information régulière sur l'avancée du projet à travers la publication d'articles dans les journaux communaux et intercommunaux et la création d'une exposition évolutive.

Vous êtes également invités à venir donner votre avis via l'enquête publique qui se tiendra à la fin de l'année, les dates ne sont pas encore confirmées.

L'entrée en vigueur du SCoT interviendra après son approbation en Comité Syndical et viendra ainsi s'imposer aux documents d'urbanisme locaux.